CONSEIL COMMUNAL - ECUBLENS

Préavis 2023/07 : Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Sebastian Süess, demandant « à étudier l'opportunité d'établir un plan traitant les divers aspects induits par notre mobilité sur l'ensemble du territoire communal ».

Rapport de la commission ad-hoc

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission *ad hoc* s'est réunie le mardi 26 avril 2023, à 19h30 à la salle des Combles de l'Auberge communale.

Étaient présents :

Conseiller-ère-s Communaux :

Mme Amelia Amiguet-Vercher (présidente), Mme Frédérique Reeb-Landry (rapportrice), M. Nicolas Morel et M. Sebastian Süess. Excusée : Mme Fiona Calame

Municipalité / Administration communale Ecublens :

M. Jean-Louis Radice, Municipal, Urbanisme, Mobilité, Constructions et Cadastre ;

M. Cyril Besson, Chef du service de l'urbanisme

Procès-verbal :

La présidente transitoire de la Commission 2023/07 Mme Amelia Amiguet-Vercher est confirmée dans ses fonctions de présidente de commission ad-hoc.

Mme Frédérique Reeb-Landry est nommée rapportrice.

La Présidente salue la présence de M. Jean-Louis Radice, représentant la Municipalité, ainsi que M. Cyril Besson, représentant le service de l'urbanisme.

Contexte :

M. le Conseiller communal Sebastian Süess a déposé, le 26 novembre 2020 et au nom du PSIG, un postulat demandant à la Municipalité d'Ecublens d'étudier l'opportunité d'établir un plan traitant les divers aspects induits par notre mobilité sur l'ensemble du territoire communal.

Le rapport-réponse de la Municipalité d'Ecublens fait l'objet du présent préavis 2023/07.

Le postulant, M. le Conseiller communal Süess, précise en préambule que l'objectif de son postulat était d'obtenir de la Municipalité un Plan d'ensemble, traitant complètement des projets de mobilité et plus facilement communicable au Conseil communal ainsi qu'à la population, et se penchant notamment sur les aspects de :

- Bruit
- Fluidité du trafic
- Sécurité routière

M. Süess regrette que la Municipalité n'ait pas repris des schémas graphiques et autres images pour illustrer ses propos. Il aurait aimé qu'il profite de l'occasion pour vulgariser d'avantage la thématique et rappeler certains éléments déjà connus.

CONSEIL COMMUNAL - ECUBLENS

Préavis 2023/07 : Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Sebastian Süess, demandant « à étudier l'opportunité d'établir un plan traitant les divers aspects induits par notre mobilité sur l'ensemble du territoire communal ».

Rapport de la commission ad-hoc

Précisions de M. le Municipal Radice et du Chef de service M. Besson suite aux questions des Conseiller.ères communaux :

Point 3.1. Analyse générale des impacts de la mobilité	Les éléments de mobilité ne se traitent pas seulement au niveau communal mais dépendent également du SDOL, du PALM, des services cantonaux et sont couverts par différentes lois allant au-delà du simple territoire communal. On ne revêt pas a priori et automatiquement les routes de revêtement phono-absorbants car le processus pré-requiert une analyse préalable tenant compte de différents paramètres notamment : quels tronçons routiers sont touchés ou est-ce que d'autres mesures anti-bruit sont prévues etc. A noter que l'efficacité des revêtements « phono-absorbants » diminue fortement après 5 ans environ. Par rapport au niveau de pollution induite par les voitures, il est à noter que la proportion de véhicules privés a diminué de manière significative sur les 20 dernières années dans l'Ouest Lausannois et Ecublens ne fait pas exception. La population renonce aux véhicules « dormants ». Même si l'étude du bruit de 2010 a conduit à des aménagement, par ex. des murs anti-bruit au Tir-Fédéral, il est complexe de donner réponse aux différents éléments du postulat car il faut à la fois agir sur l'organisation du territoire et sur l'organisation de la mobilité.
Point 3.2. État des lieux des études et projets	Le schéma de circulation à Ecublens mentionné sous 3.2. ne sera pas disponible pour le Conseil communal ou la population avant 2024 car il requiert une vulgarisation préalable (document très technique). La Municipalité a à cœur de protéger sa population et son territoire des nuisances liées au trafic de transit. Les jonctions autoroutières et diverses mesures à venir permettront une réelle diminution du trafic de transit. Dès 2024, une nouvelle loi permettra de favoriser la mobilité douce, notamment à vélo. Au souhait de voir les différents éléments déjà disponibles (plan des routes communales, reprise de la discussion PDI et publication de ses cartes) mieux communiqués au Conseil communal et à la population, la Municipalité émet une réserve car ces documents doivent être vulgarisés au préalable. Pour les tronçons étudiés et pour lesquels la zone 30 a été abandonnée, il est difficile d'estimer quand la Municipalité pourra publier une carte communale indiquant les zones à 30km/h. De même, il est difficile de donner plus de détails sur les 5 critères préalable à la zone 30, car relativement techniques. Le changement du réseau du M1 est prévue pour 2030 car les wagons vont devoir être remplacés (travaux d'analyse en cours). Alors que pour le réseau des transports publics, il faudra attendre 2040 pour une entrée en service. Finalement, pour avoir accès au contenu des 7 fiches en relation avec l'Audit Bycicle Policy (Bypad), la Municipalité encourage les personnes intéressées à consulter le PDI, qui en reprend les contours.
TOUR DE TABLE	**L'ensemble des commissionnaires remercie la Municipalité et le service de l'urbanisme d'avoir donné réponses aux questions soulevées par le postulat**

CONSEIL COMMUNAL - ECUBLENS

Préavis 2023/07 : Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Sebastian Süess, demandant « à étudier l'opportunité d'établir un plan traitant les divers aspects induits par notre mobilité sur l'ensemble du territoire communal ».

Rapport de la commission ad-hoc

Délibérations de la commission ad-hoc et décisions :

Après délibération, la commission ad-hoc du préavis 2023/07 est **partiellement satisfaite du contenu du rapport-réponse de la Municipalité** et considère qu'il s'agit plus d'un **résumé des actions** qu'un réel plan de mobilité.

Tenant compte de la complexité du sujet et de la volonté de la Municipalité de réellement progresser en matière de planification de la mobilité et de sa mise en œuvre, la commission ad-hoc **recommande** au Conseil communal **: par 2 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention**

- **De prendre acte de la réponse au postulat de M. le Conseiller communal Sebastian Süess, demandant « à étudier l'opportunité d'établir un plan traitant les divers aspects induits par notre mobilité sur l'ensemble du territoire communal » (préavis 2023/07)**

Vœux de la Commission ad-hoc au Préavis 2023/01

Tout comme précédemment exprimé à la Municipalité lors des discussions sur le plan climat (Préavis 2023/01), la commission ad-hoc du préavis 2023/07 souhaite que la Municipalité :

1. **Exprime clairement l'objectif supérieur poursuivi en matière de politique de mobilité** régulièrement dans ses communication municipales ainsi qu'à l'adresse de la population, à savoir :

   Objectifs politique mobilité Ecublens :

   Favoriser le transfert modal, renforcer l'attractivité des transports publics et la mobilité douce et développer un système de de mobilité durable et attractif.

   Ce faisant, influer sur les nuisances et d'autres impacts sur la santé (liée à la pollution et l'activité physique), la sécurité publique (insécurité et risque d'accident), le trafic ou la congestion de certains axes et la place utilisée par certains modes de circulation et le stationnement, ainsi que les coûts liés à la mobilité.

2. **Développe** un réel **plan « holistique » de mobilité de son territoire**, sur le modèle du Plan climat, avec des **mesures précisées** en matière de **priorité**, de **mesurabilité** et de **temporalité**.

3. **Publie** spontanément à l'attention du Conseil communal et de la population les divers **rapports, cartes et plans de mobilité**, de manière **visuelle**, afin que les différents publics puissent se faire une idée de la progression et des informations disponibles. En l'occurrence, la commission du préavis 2023/07 se serait attendue à quelques **planches graphiques** en annexe de la réponse au postulat et permettant de se faire une idée des **orientations** prises dans le **plan de mobilité** touchant la Commune d'Ecublens**,** p.ex. un plan des zones 30, les éléments et cartes du PDI, etc.

Ecublens, le 03.05.23	Présidente :	Rapportrice :
	Amelia Amiguet-Vercher	Frédérique Reeb-Landry